



## Déclaration de la FNEC-FP **FO** au CHSCT du 23 novembre 2021

Monsieur le président du CHSCT D, Mesdames et messieurs les membres du CHSCT D,

Nous nous réunissons aujourd'hui après un énième changement de fonctionnement dans les établissements, repassant en niveau 2 dans les écoles avec retour du port du masque pour les élèves en intérieur mais aussi des mesures inapplicables comme les 2 mètres à respecter à la piscine par exemple. Encore une fois, le gouvernement se dégage de toute responsabilité en la reportant sur tous les échelons inférieurs. A cela s'ajoute, avec l'obligation vaccinale imposée à certains personnels, la possibilité de sanctionner, de suspendre, des agents qui n'auraient pas été vaccinés ce qui est totalement inacceptable ! La FNEC-FP-FO n'acceptant pas le piège de la division entre vaccinés et non-vaccinés, exige qu'aucune sanction ne soit prise à l'encontre de ces personnels.

C'est dans la continuité de cette politique pseudo-sanitaire que le ministre ferme des classes, instaure l'hybridation et la double journée de travail et « évince » des élèves non vaccinés. Ce n'est en rien une réponse aux revendications des personnels qui font toujours le même constat : quasi-absence de médecine de prévention et de médecine scolaire, manque de remplaçants et d'AESH, suppressions de classes et sureffectifs, notamment dans le secondaire. Alors que nous entendons partout que la 5ème vague est là, le « geste barrière », fondamental, n'est jamais mis en avant par notre ministre. Il s'agit de la création de postes pour alléger les effectifs par classe, de l'ouverture des listes complémentaires et du recrutement de médecins scolaires, d'infirmiers et d'infirmières scolaires.

Le service de la médecine de prévention est exsangue. Un seul médecin de prévention est en exercice actuellement pour la Mayenne et le Maine et Loire. Il faudrait a minima 10 médecins dans notre académie pour assurer le suivi des personnels ainsi que les rendez-vous médicaux de prévention quinquennaux obligatoires.

Nombre de collègues sont placés en arrêt maladie ou contraints de demander un temps partiel, une mise en disponibilité, une rupture conventionnelle, et tentent des reconversions. Leur revenu et leur retraite en sont imputés d'autant. Les exemples ne manquent pas. Le métier attire de moins en moins et le nombre de démissions est en constante augmentation. En 2008-2009 il y avait 364 démissions d'enseignants en poste ; on en comptait l'année dernière 1648 !

Nous faisons le lien avec la récente enquête "*santé/bien-être du Personnel de l'éducation*" de la MGEN dont les résultats révèlent que :

- 30% des enseignants ont été victimes de violence au travail
- La plupart de ces violences, commises par les élèves ou les familles concernent : des insultes et agressions verbales, des menaces, des agressions physiques ou encore, des diffamations...
- 63% indiquent avoir été témoins de ce type de violence
- 2 enseignants sur 3 estiment que leur travail n'est jamais reconnu par leur hiérarchie.
- Si 80% des enseignants se disent en bonne santé, 56 à 70%, selon l'âge, disent être limités dans leur tâche courante pour des raisons de santé qui sont la fatigue, les troubles du sommeil, la dépression ou encore des douleurs.
- La moitié des enseignants déclare des sentiments négatifs (dépression, anxiété). Plus de 80% jugent leur travail stressant. 65% jugent avoir un mauvais équilibre entre leur vie privée et professionnelle. Et plus de la moitié déclare une mauvaise qualité de vie.
- 80% des enseignants jugent leur salaire mauvais.

Comment, dès lors, s'étonner du manque d'attractivité de notre profession et des difficultés de recrutement ? Comment ignorer les conséquences sur la santé des personnels de l'école inclusive à marche forcée et au rabais qui, faute de

moyens et de respect des notifications de la MDA, dégrade dans bien des classes les conditions de travail ? Dans beaucoup de situations on propose aux collègues, une aide pédagogique qui n'entretient bien souvent qu'une illusion, ne répond pas réellement au problème posé, et pire, culpabilise l'enseignant rendu responsable de l'échec de cette inclusion.

La FNEC-FP FO 53 demande le respect des notifications MDA et l'accélération des procédures, la nomination d'un AESH en urgence si l'élève n'en a pas, que des personnels qualifiés puissent recevoir les parents afin de les convaincre de constituer un dossier MDA ou d'engager des soins, d'envisager une orientation adaptée, de scolariser l'élève dans une structure spécialisée (ULIS, SEGPA, ITEP, IME ...) quand cela est prescrit, afin que l'école de la République garantisse l'enseignement et les soins adaptés à chaque élève en situation de handicap comme elle le doit.

Pour la FNEC FP FO 53, le rôle des CHSCT doit être de combattre le mal-être au travail et de permettre à tous les agents de travailler en bonne santé, de tendre à une prévention primaire effective, à savoir l'anticipation des risques psychosociaux. Nous rappelons encore une fois, les obligations de l'administration au travers de l'article 2-1 du décret 82-453 modifié : « *Les chefs de service sont chargés [...] de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité.* » et de l'article 23 de la loi 83-634 de 1983 qui précise : « Des conditions d'hygiène et de sécurité de nature à préserver leur santé et leur intégrité physique sont assurées aux fonctionnaires durant leur travail ». Nous demandons que ces obligations soient systématiquement respectées.

Attachée aux prérogatives des CHSCT, notre fédération ne peut que dénoncer la tenue des groupes de travail sur la direction d'école, qui réunit des directeurs et des directrices d'école triés sur le volet et qui ne représentent qu'eux-mêmes ! Ces GDDE n'ont aucune légitimité, bafouent les instances représentatives du personnel, mettent déjà en œuvre les dispositions du Grenelle et de la loi Rilhac, dans la droite ligne des expérimentations annoncées par le Président Macron à Marseille.

La dégradation des conditions de travail des directeurs et directrices est un vrai problème, et les conclusions du dernier CHSCT exceptionnel dédié à la direction d'école doivent être respectées, à commencer par un allègement effectif des tâches. Or depuis le début d'année, la charge de travail s'est encore alourdie, avec encore de nouvelles enquêtes et de nouvelles demandes dématérialisées.

La FNEC-FP FO 53 réitère donc sa demande d'abandon des GDDE et d'organisation de réunions « direction » dans le cadre réglementaire du traitement des conditions de travail des personnels, c'est-à-dire dans le cadre du CHSCT-D. Elle réaffirme ainsi son opposition catégorique à la loi Dussopt, dite "de transformation de la Fonction publique", qui programme de supprimer en 2022 les CHSCT alors que c'est la seule instance qui garantit la protection des collègues et l'amélioration de leurs conditions de travail.

Enfin, tous les personnels de l'Education nationale, comme tous les agents de la Fonction publique, ont reçu, par l'intermédiaire de la Direction Générale des Finances Publiques, un message de Madame la ministre de la Transformation et de la Fonction publiques. Au-delà de l'effet d'annonce de la prise en charge partielle de notre mutuelle le message est sidérant : « Je vous invite à adresser sans attendre à votre employeur les informations nécessaires.... Pour toute demande spécifique à votre situation, vous pouvez également vous rapprocher de votre service RH. »

Madame la ministre mesure-t-elle la teneur des messages qu'elle fait passer ? Mesure-t-elle l'état d'épuisement et de fatigue des collègues des services RH notamment en cette fin d'année civile ? avec la paye de décembre qui doit être faite en novembre, avec la revalorisation de l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise à mettre en place, avec les promotions de grade à mettre en œuvre et la publication des tableaux d'avancement, avec le Complément Indemnitaires Annuel de fin d'année à mettre en place...

Madame la ministre incite donc tous les agents à transmettre leur attestation de cotisation de mutuelle sans explications ... et de se rapprocher de son service RH si on souhaite des précisions. Madame la ministre serait bien avisée de venir passer une journée en service de gestion des personnels administratifs en cette période de l'année et d'essayer de faire leur travail.

Ainsi, la déréglementation continue à tous les niveaux, dans la droite ligne de la feuille de route du ministre, et des précédentes contre-réformes à l'image de PPCR, désormais en vitesse de croisière avec la déclinaison de l'accompagnement dans les établissements, à l'image de la casse du Baccalauréat avec aujourd'hui les PLE (projets locaux d'évaluations) imposés dans les établissements du secondaire. La FNEC-FP FO 53 soumettra aux votes plusieurs avis relatifs aux PLE, aux constellations PPCR ou encore à l'expérimentation du Livret du Parcours Inclusif.